



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/2/6 AUTORISANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET « VIA PATRIMONIA »

---

#### SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le lundi 8 avril 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Paul-André ACQUAVIVA, Ludovic SUSINI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Muriel FAGNI ;  
\*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO,  
\*M. Don Joseph LUCCIONI à M. François SORBA ;  
\*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Attilius CECCALDI ;  
\*Mme Juliette PONZEVERA à M. Hervé VALDRIGHI ;  
\*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Toussaint COEROLI ;  
\*M. Eric CASCIO à Mme Dominique DI MENZA.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Carole LECCIA, Jacques COSTA, Jean TOMA.

#### **MEMBRE CONSULTATIF PRESENT OU REPRESENTE :**

\*M. Thomas WARIN, représentant Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

## **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

- \*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- \*M. le Préfet de Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- \*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

## **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- \*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- \*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- \*M. Maxime POLI, Chargé de Mission auprès de la Présidente ;
- \*M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- \*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- \*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

**Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

**Vu** la délibération n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2024 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/2/3 du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2024 ;

**Vu** le programme Interreg VI A Italie France Maritime, approuvé par la Commission Européenne le 10/08/2022 (décision n°C (2022) 5932) fixant le programme Interreg VI A Italie France Maritime ;

### **Sur rapport de sa Présidente**

#### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la réalisation du projet « Via Patrimonia » pour un budget ATC d'un montant de 149 900 €.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le financement ci-dessus exposé.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** la présidente de l'ATC à signer une convention inter partenariale conclue entre le chef de file et les partenaires du projet tels que listés dans les données du projet pour la mise en œuvre du projet, VIA PATRIMONIA-ACT - *“La voie du réseau pour la valorisation soutenable et inclusive des itinéraires accessibles de l'aire de coopération »*, approuvé par le CdS du Programme le 12/10/2023, tel que transposée par l'Autorité de gestion du Programme avec le Décret de la Région Toscane n. 27481 du 12/12/2023.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 8 avril 2024